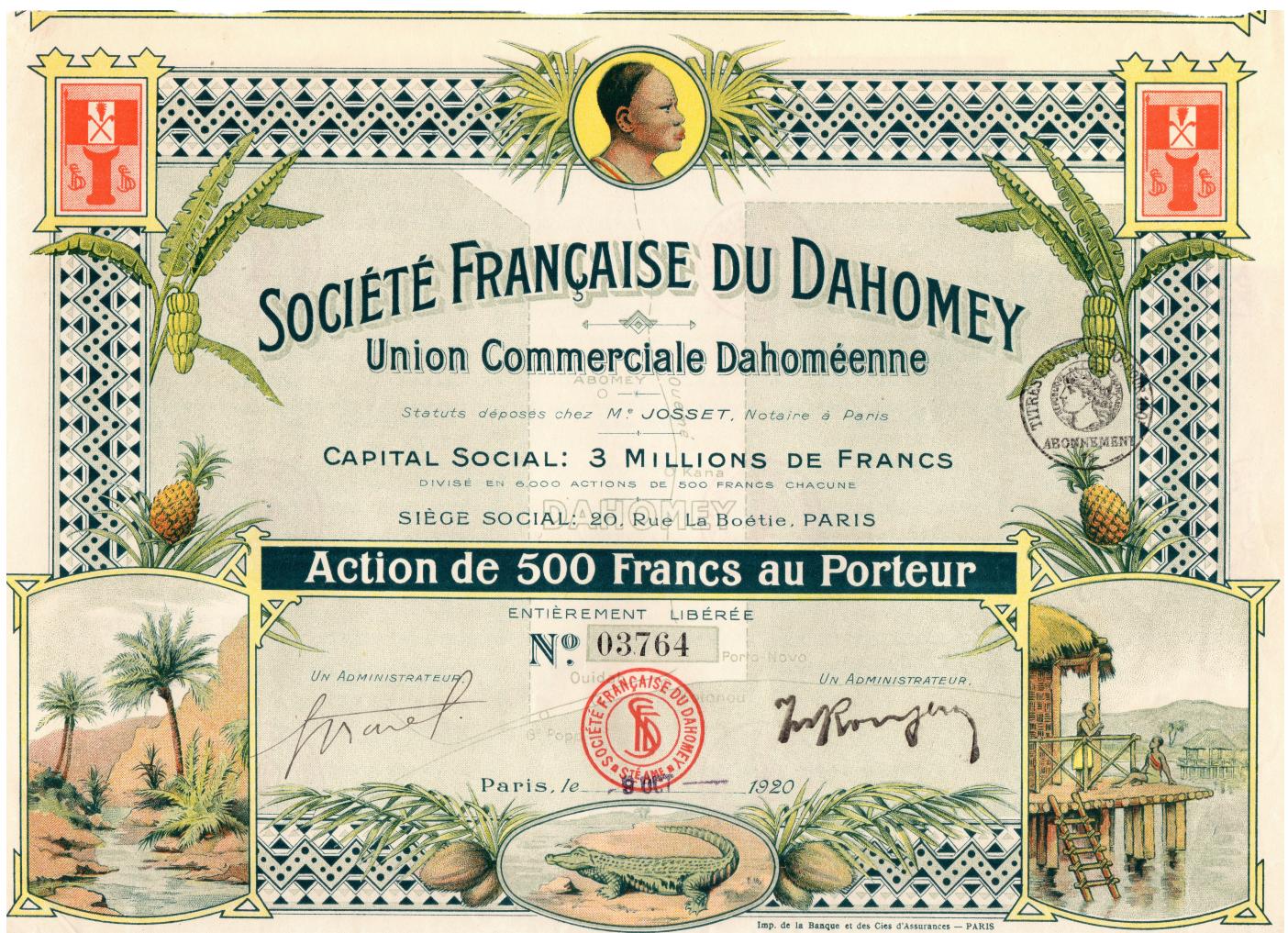


SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
(Union commerciale dahoméenne)  
(1920-1930)

émanation de la [Société maritime et commerciale du Pacifique](#)

S.A., 8 octobre 1920.



Coll. Jacques Bobée  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
Union commerciale dahoméenne  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris  
Capital social : 3 millions de francs  
en 6.000 actions de 500 fr. chacune  
Siège social : 20, r. La-Boétie, Paris

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Bartoli

Un administrateur (à droite) : Jean-Baptiste Rocca-Serra

Paris, le 8 octobre 1920

Imp. de la Banque et des Cies d'Assurances — Paris

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY

(Union Commerciale Dahoméenne)

(*La Journée industrielle*, 12 novembre et 8 décembre 1920)

Sous cette dénomination, vient d'être formée une société anonyme qui a pour objet le commerce d'importation et d'exportation avec les colonies françaises et étrangères et plus particulièrement avec le Dahomey, l'exploitation et le développement d'établissements commerciaux et industriels. Le siège est à Paris, 20, rue La-Boétie. Le capital est fixé à 3 millions en actions de 500 fr., toutes à souscrire en numéraire. Les premiers administrateurs sont : MM. Raoul Calary de Lamazière<sup>1</sup>, à Paris, rue Jean-Goujon, 4 ; Émile Rastoin, industriel, à Marseille, place Alexandra-Labadie, 15 ; Albert Gallusser, négociant, à Paris, rue La-Boétie, 20 ; Émile Bartoli, négociant, à Marseille, rue Consolat, 76 ; Maurice Luiset, industriel, à Sainte-Colombe-les-Virenne (Rhône) ; Édouard Martin, négociant à Marseille, place de la Bourse, 11 ; Jean-Baptiste Rocca, industriel, à Marseille, rue Breteuil ; Quénun Tovalou, propriétaire, à Guidah (Dahomey), et la Société Maritime et Commerciale du Pacifique, à Paris, rue La-Boétie, 20.

---

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Société française du Dahomey

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 novembre 1920)

(*La Libre Parole*, 21 novembre 1920)

Siège social à Paris, 20, rue La-Boétie ; le capital social est fixé à 3 millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 francs chacune. Administrateurs : MM. R. Calary de Lamazière, E[mile] Rastoin, A[lbert] Gallusser, E. Bartoli, M. Luiset, E[douard] Martin, J.-B. Rocca, Q. Tovalou et la Société maritime et commerciale du Pacifique. Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris, 24 septembre 1920.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY

(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 244)

Les journaux d'annonces légales publient les statuts de cette Société, constituée au capital de 3 millions de francs, en actions de 500 francs à souscrire en numéraire, qui a pour objet le commerce d'importation et d'exportation au Dahomey et au Togo, l'exploitation d'établissements industriels et commerciaux, la création de lignes de bateaux et la construction de chemins de fer au Dahomey. Le siège social est à Paris, 20, rue de La-Boétie. Les premiers administrateurs sont : MM. Calary de Lamazière,

---

<sup>1</sup> Raoul Calary de Lamazière (1879-1932) : avocat, administrateur de la Banque industrielle de Chine (1913-1921) et de la Société du Pacifique, député de la Seine (1919-1924). Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Rastoin, [Albert] Gallusser <sup>2</sup>, Bartoli, Luiset, Martin, Rocca, Tovalou et la Société maritime et commerciale du Pacifique.

---

AEC 1922-159. — Société française du Dahomey (Union commerciale dahoméenne), 29, rue La-Boétie, Paris (8<sup>e</sup>)[siège de la Société du Pacifique].

Capital. — Société an., f. le 8 octobre 1920, 3 millions de fr. en 6.000 act. de 500 fr.

Objet. — Import. et export au Dahomey.

Exp. — Tous articles.

Imp. — Amandes du palme, huile de palme.

Comptoirs. — Dahomey : Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Grand Popo, Bohicon.

Conseil — MM. R. Calary de Lamazière, Émile Rastoin [Huilerie nouvelle, Marseille], E. Bartoli, M. Luiset, Édouard Martin, J.-B. Rocca <sup>3</sup>, Touvalou-Quelin <sup>4</sup> et Société intercontinentale d'industries réunies.

---

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY (*La Journée industrielle*, 5 avril 1922)

Ass. ext., 20 avril, 20, rue La-Boétie, Paris. Réduction du capital.

---

### Société française du Dahomey (*La Journée industrielle*, 23 juillet 1922)

L'assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour hier, au siège social, 19, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris, n'a pu avoir lieu, faute du quorum légal. Une nouvelle convocation sera faite ultérieurement.

---

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY (*Le Journal des finances*, 13 septembre 1922)

<sup>2</sup> Albert Gallusser : né le 7 octobre 1879, à Romanshorn (Suisse), marié en Crimée avec Mlle Cherbakoff, armateur et négociant à Tientsin (Chine), ami de Pernotte (de la Banque industrielle de Chine), il arrive en France en 1915, vend ses établissements chinois à la sulfureuse Société maritime et commerciale du Pacifique et en devient l'administrateur délégué. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Rocca. Né en 1887. Fils d'Émilien Rocca et Rosalie de Roux, des Éts Rocca, Tassy, de Roux, huilerie-savonnerie à Marseille. Beau-frère de Victor Bataille, député du Cantal (1919-1924), puis de la Saône-et-Loire (1932-1942). Administrateur des Mines de l'Estérel, de la Cie générale française pour le commerce et l'industrie, de la Société industrielle du Bas-Ogooué, des Comptoirs français de l'Océanie et futur administrateur des Plantes à parfum de Madagascar.

<sup>4</sup> Kojo (dit Marc) Tovalou ou Touvalou Quenam (et non Quelin) : petit-neveu (semble-t-il) du roi Béhanzin, avocat stagiaire à Bordeaux, puis (1911) avocat à la cour d'appel de Paris, combattant volontaire, croix de guerre. Expulsé en août 1923, à la demande de clients américains, d'une boîte de nuit de Montmartre, l'El-Garron, il obtient la condamnation du gérant de l'établissement. Condamné pour diffamation envers Blaise Diagne comme directeur du journal *Les Continents* (René Maran, rédacteur en chef). Président de la Ligue universelle pour la défense de la race noire. Arrêté au Togo pour dettes (1926). Marié à Paris avec Mrs Roberta Dodd Crawford, jolie sang mêlé, cantatrice de Chicago (octobre 1932). Condamné pour détournement d'héritage à la demande de la veuve blanche et blonde du prince Behanzin, fils du féroce roi du Dahomey (décembre 1932).

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le 4 courant, a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
(*Le Journal des finances*, 27 octobre 1922)

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue le 10 courant, a décidé la réduction du capital de 3 millions à 1.500.000 fr. et sa réaugmentation à 3 millions, soit par l'émission d'actions nouvelles, soit par voie de fusion.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DU DAHOMEY  
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1922)

L'assemblée générale extraordinaire a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réorganisation de la société.

Le capital social sera vraisemblablement réduit de 50 % et porté à nouveau chiffre de 3 millions de francs.

D'après les nouvelles reçues du Dahomey, la situation de la société se présenterait actuellement sous un jour plus favorable.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
(*La Journée industrielle*, 27 février 1923)

L'assemblée extraordinaire de cette société, au capital de 3 millions, qui devait avoir lieu hier, au siège, 19, rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris, en vue de la réduction et de la réaugmentation du capital social, n'a pu se tenir, faute de quorum.

---

Société Française du Dahomey (Union commerciale Dahoméenne).  
(*La Journée industrielle*, 17 mars 1923)

Ass. ext., remise au 13 avril, 10, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris. Réorganisation de la société. Réduction et augmentation du capital. Création d'obligations.

---

Société française du Dahomey  
(*La Journée industrielle*, 4 avril 1923)

Cette société, qui s'occupe d'exportations et d'importations de tous genres au Dahomey, a été fondée en 1920 sur un principe nouveau : la participation comme actionnaires des indigènes producteurs des produits du cru et consommateurs des marchandises importées à la colonie. Elle vient de procéder à une réorganisation rendue nécessaire par la défaillance de nombreux souscripteurs, en ramenant son capital de 3 millions à 1.200.000 fr. pour le porter ensuite à 2 millions par la création d'actions de priorité.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue récemment a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement de l'augmentation d'une première tranche du capital.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 avril 1923)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire, qui devaient avoir lieu hier, n'ont pu se tenir, faute de quorum.

1923 (juillet) : COUP D'ACCORDEON



<http://leeuwerck.blogspot.be/>  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
Union commerciale dahoméenne  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris  
Capital social : 3 millions de francs  
en 6.000 actions de 500 fr. chacune

Capital réduit de 900.000 fr. et immédiatement augmenté de 400.050 fr., divisé en 8.667 actions de 150 francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 1923

Siège social : 20, r. La-Boétie, Paris  
ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE  
Un administrateur (à gauche) : Bartoli  
Un administrateur (à droite) : Calary de Lamazière  
Paris, le 8 octobre 1920  
Imp. de la Banque et des Cies d'Assurances — Paris

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
(*La Journée industrielle*, 12 août 1923)

Le capital, d'abord ramené de 3 millions à 900.000 fr. par la réduction du nominal des actions de 500 fr. à 150 fr., a été porté à 1.300.050 fr. par l'émission au pair de 2.667 actions de 150 francs.

---

*BALO*  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1923)

Société française du Dahomey (Union commerciale dahoméenne). — Émission par tranches successives de 13.334 actions nouvelles de 150 fr. chacune, pour éléver le capital à 2 millions.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :  
DAHOMEY (Soc. frse du), 19, r. Jean-Jacques-Rousseau, Paris, 1<sup>er</sup>.  
Importateurs de produits agricoles. (2-48334).

---

TRANSFERT DU SIÈGE À MARSEILLE

(*Les Archives commerciales de la France*, 17 février 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. FRANÇAISE DU DAHOMEY (Union commerciale dahoméenne). — Transfert du siège à Marseille, 55, St-Ferréol. — 12 janv. 1928. — *Aff. Parisiennes*.

---



<http://scripophilie.marseil.free.fr>

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY

(Union commerciale dahoméenne)

Société anonyme

au capital social de 1.600.050 francs  
divisé en 10.667 actions de 150 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris, le 24 septembre 1920  
modifiés par les AGE des 6 juillet 1923 et 27 novembre 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation paru au J.O. du 3 juin 1928

Siège social à Marseille

ACTION DE 150 FRANCS AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Série " B "

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) pour le conseil d'administration et par délégation  
spéciale : ?

F. Forveille, imprimeur de titres Paris-Rodez

DAHOMEY  
La vie administrative  
(Les Annales coloniales, 17 juin 1930)

12 avril. — Arrêté dispensant la Société française du Dahomey de l'apposition matérielle du timbre sur 10.667 actions d'une valeur nominale de 150 francs.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU DAHOMEY  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 octobre 1930)

L'assemblée extraordinaire, tenue à Marseille, vient de décider la liquidation de cette société. dont le relèvement paraît impossible, les pertes s'accumulant à chaque nouveau trimestre. Le bilan provisoire au 30 juin fait ressortir une perte de 1.143.000 francs pour un capital de 1.600.000 francs.

---

Française du Dahomey  
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

La société entre en liquidation, les pertes s'élevant à 1 million 143.000 fr. pour un capital de 1 million 600.000 fr.

---